



Mobilisation AESH

Mardi 9 juin - BLOIS

18H00 devant la DSDEN mail Pierre Charlot

Le statut et un corps de fonctionnaire de catégorie B, c'est possible, c'est urgent, c'est maintenant !

Le ministère de l'Éducation nationale a enfin ouvert des groupes de travail sur l'avenir des AESH. Cette ouverture est le résultat des mobilisations et des revendications portées depuis des années par les personnels et les organisations syndicales.

Mais dès ce premier groupe de travail, les limites fixées par le ministère sont apparues inacceptables.

Alors que les AESH représentent aujourd'hui le deuxième métier de l'éducation tous ministères confondus en nombre de personnels, le ministre envisage une « fonctionnarisation » limitée à seulement 10 à 20 % des AESH. Cette hypothèse ne correspond ni à la réalité des besoins, ni aux exigences d'une école réellement inclusive.

De plus, à rebours des revendications de l'intersyndicale, l'Inspection Générale, plutôt que la fonctionnarisation des AESH, évoque, dans un rapport ayant fuité, la création « d'assistant·es d'accessibilité » qui ne seraient plus affecté·es à un enfant par une notification de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) mais interviendraient directement en appui des enseignant·es pour la mise en œuvre de certaines adaptations pédagogiques. Cette nouvelle fonction serait un débouché pour les AESH référentes ou les AESH expérimentées ; les autres AESH resteraient contractuelles et concentrées sur l'accompagnement à la vie quotidienne et sociale des enfants atteints d'un handicap lourd. Donc, en toute logique, la titularisation de 10 % à 20 % des AESH concernerait seulement ces « assistant·es d'accessibilité ».

L'accompagnement des élèves en situation de handicap est une mission essentielle, pérenne et indispensable du service public d'éducation. Il ne peut être assuré par des personnels maintenus dans la précarité, sous-payés et privés de véritables perspectives professionnelles.

Nous réaffirmons nos revendications :

- la création immédiate d'un véritable corps de fonctionnaires de catégorie B pour toutes et tous les AESH ;
- un temps complet sur la base des missions réelles exercées ;
- une revalorisation salariale significative ;
- la reconnaissance pleine et entière des qualifications et compétences professionnelles des AESH ;
- une école pleinement inclusive donnant réellement les moyens de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Trop de flou, des pistes de l'Inspection Générale qui sonnent comme une provocation,

Avant le 17 juin, date du 2^{ème} groupe de travail ministériel, nos organisations appellent à se mobiliser pour faire entendre les revendications des AESH :

Mardi 9 juin - BLOIS

18H00 devant la DSDEN mail Pierre Charlot